

2 copies

105

2. XII. 1936.

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

ROME 127, LE 28 novembre 1936.
PIAZZA DELLA CROCE ROSSA, 3

Autorepau.

Escazzabini.
2. XII. 1936
Lucretia au 9. 12. 36 L

D. r. J.
noti

À RAPPELER DANS LA RÉPONSE

Relations italo-suisse

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Je me réserve de vous relater la semaine prochaine divers renseignements d'ordre politique que j'ai recueillis à l'occasion de la série de manifestations organisées par le Gouvernement italien lors de la visite du Régent de Hongrie à Rome, manifestations auxquelles les chefs de mission ont dû intervenir. Mais je ne voudrais pas tarder de vous rapporter des paroles particulièrement amicales à l'égard de la Suisse que M. Mussolini m'a dites hier soir après le dîner offert par le Roi en l'honneur de l'Amiral Horthy. Peu expansif dans des occasions de ce genre, il m'a semblé que le Chef du Gouvernement, peut-être en raison des souvenirs récents des sanctions, s'est montré, quoique toujours très courtois, quelque peu réservé envers le corps diplomatique. Il s'est, cependant, entretenu cordialement avec les Ambassadeurs d'Allemagne et du Japon, avec le doyen d'âge des représentants étrangers, M. Irgens, Ministre de Norvège, ainsi qu'avec le soussigné et sa femme.

J'ai naturellement saisi l'occasion pour renouveler à M. Mussolini mes remerciements pour les paroles d'amitié qu'il avait eues pour notre pays dans son discours de Milan. Sa figure s'est éclairée, lorsqu'il m'a dit qu'il avait lu avec plaisir les échos de cette déclaration en Suisse. Il

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,
Chef du Département politique fédéral,
B e r n e .



m'a fait comprendre qu'il avait "choisi le moment" - ainsi qu'il l'avait promis - pour faire connaître, une fois de plus et aussi nettement que possible, l'opinion qui est la sienne. "Naturellement", disait-il, "dans un discours de ce genre, j'ai dû être synthétique. Mais j'ai voulu tout dire et j'ai bien pesé mes paroles. Ceux qui devaient comprendre ont tous compris." Allusion à certains ~~mélancoliques~~ irrédentistes et peut-être à des Etats voisins.

Désireux de faire entendre à M. Mussolini que nous voulions prendre acte, une fois pour toutes, de ses paroles qui ont la valeur d'une directive pour l'Italie, j'ai répliqué que ces déclarations étaient de celles qui méritaient d'être inscrites, pour que l'on s'en souvienne, dans les sièges de sociétés suisses en Italie.

Le Chef du Gouvernement m'a ensuite parlé très amicalement de votre action et il m'a chargé de vous transmettre ses souvenirs. Reprenant une déclaration qui lui est devenue familière, il m'a rappelé qu'il m'avait dit, il y a quelques mois, qu'en cas de danger la Suisse verrait l'Italie la défendre. "Mi avete risposto allora che le vostre popolazioni fiere si difenderebbero se stesse" (raccourci fait en souriant, d'une observation que j'avais en effet cru devoir esquisser et dont il s'était souvenu). Ma vi ripeto; in caso di pericolo, ci sono io". Ces dernières paroles étaient exprimées avec force, à quelques mètres de distance des souverains d'Italie.

Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Conseiller Fédéral, d'entrer dans tous ces détails. Ils ont, dans ce moment et dans le "climat politique" de l'Italie une importance qui ne leur reviendrait pas dans d'autres ^{grands} pays où les paroles d'hommes d'Etat ne valent que pour autant qu'elles expriment des courants

de masses. J'ai pu me rendre compte, aussi par ce que m'a dit peu après M. Galeazzo Ciano, que notre prestige en Italie, malgré les souvenirs récents de la difficile période des sanctions, n'a depuis des années guère été aussi haut que dans ce moment. Dans la période difficile que nous traversons, il ne faut pas négliger cet actif incontestable.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma plus haute considération.

S. Ruggier